

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'EPERNON (S.I.E.P.A.R.E)

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES
SERVICES « EAU & ASSAINISSEMENT »**

SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2022



Le retour à la source



PRÉAMBULE

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Président au Comité Syndical du rapport annuel sur le prix et sur la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (art. L-2224-5).
- ✓ Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 3 décembre 2013) relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- ✓ Ce rapport vise à rendre compte de :
 - La consistance et la performance du service rendu ;
 - Les aspects financiers de la gestion du service ;
 - La conformité du service à la réglementation.

- 1. Contexte contractuel**
- 2. Chiffres clé**
- 3. Service assainissement**
- 4. Service eau potable**
- 5. Données consommateurs**

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant : SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'EPERNON (SIEPARE)**
- **Délégataires : COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE (CEO) & STGS**

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Délégataire
Service public d'assainissement d'Épernon	01/07/2016	30/06/2028	CEO
Service public d'assainissement de Hanches	01/01/2014	31/12/2025	STGS
Service publique d'eau potable	01/01/2018	31/12/2029	CEO

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

DONNEES SIEPARE

Périmètres



Habitants desservis
(estimation)



Abonnés



Volumes vendus

Assainissement

15 306

6 021

716 747 m³

Eau potable

9 719

4 256

672 122 m³

Service Assainissement

Prestations assurées dans le cadre du service collecte d'Épernon :

- ✓ Le renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Le curage du réseau d'assainissement sur 10% du réseau /an
- ✓ La transmission au 15 janvier N d'un calendrier prévisionnel d'entretien des ouvrages
- ✓ La réalisation d'une visite annuelle du réseau comprenant :
 - Le soulèvement des tampons
 - L'inspection des regards de visite sur 1/3 du linéaire par an et la totalité du linéaire tous les 3 ans
- ✓ La transmission d'un programme d'autosurveillance de l'année suivant au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours
- ✓ Établir un programme préventif d'hydrocurage 1 fois/an de façon à atteindre une fréquence d'entretien de 10 ans
- ✓ L'entretien des regards de visite et ouvrages annexe selon les modalités définies au contrat
- ✓ Le contrôle de 8,34% des branchements/an
- ✓ La réalisation d'ITV : 3 385 ml/an
- ✓ Le suivi du milieu récepteur en 2 points (amont et aval du rejet) avec les analyses physico-chimiques et biologiques (IBD et IBG)
- ✓ Le remplacement des accessoires hydrauliques
- ✓ Le remplacement des tampons de regards de visite à hauteur de 5 u/an
- ✓ Le renouvellement des canalisations et des branchements inférieur à 15 ml
- ✓ La détection et la correction des anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés du service délégué
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Prestations assurées dans le cadre du service traitement d'Épernon :

- ✓ Nettoyage et entretien courant de toutes les installations, y compris les bâtiments, les voiries, la clôture, les réseaux, l'éclairage extérieur ainsi que les abords de l'entrée des stations d'épuration,
- ✓ Mise en place d'autosurveillance
- ✓ Réalisation des analyses nécessaires pour le suivi du fonctionnement et tenue à jour des bilans et des documents d'exploitation,
- ✓ L'élimination des déchets et autres sous-produits des STEP selon des filières conformes à la réglementation
- ✓ L'élimination des boues produites
- ✓ Renouvellement des matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques des installations de relèvement et d'épuration situés dans le périmètre de l'usine,
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Missions assurées par le délégataire d'Épernon :

- ✓ Assurer la garantie de continuité du service public
- ✓ Assurer la gestion des relations avec les usagers du service
- ✓ Rédiger annuellement un Compte Rendu Technique et du CARE

Prestations assurées dans le cadre du service collecte de Hanches :

- ✓ Le curage du réseau d'assainissement sur 15% du réseau /an soit 1 500 ml/an
- ✓ Le curage du réseau pluvial sur 1/12^e /an soit 820 ml / an
- ✓ La réalisation du curage de l'ensemble des avaloirs une fois / an
- ✓ Établir un programme préventif d'hydrocurage 1 fois/an
- ✓ L'entretien des regards de visite et ouvrages annexe selon les modalités définies au contrat
- ✓ L'entretien, réparation et désobstruction des branchements
- ✓ La réalisation d'ITV : 1 000 ml/an
- ✓ Mise à jour du SIG
- ✓ Le remplacement des accessoires hydrauliques
- ✓ Le remplacement des tampons de regards de visite
- ✓ La réparation de branchement et le renouvellement des canalisations inférieure à 12 ml
- ✓ Recherche ponctuelle des fuites ou arrivées d'eaux claires parasites
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Prestations assurées dans le cadre du service traitement de Hanches :

- ✓ Nettoyage et entretien courant de toutes les installations, y compris les bâtiments, les voiries, la clôture, les réseaux, l'éclairage extérieur ainsi que les espaces verts de la STEP,
- ✓ Réalisation des analyses nécessaires pour le suivi du fonctionnement et tenue à jour des bilans et des documents d'exploitation,
- ✓ L'élimination des déchets et autres sous-produits des STEP selon des filières conformes à la réglementation
- ✓ L'élimination des boues produites
- ✓ Renouvellement des matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques des installations de relèvement et d'épuration situés dans le périmètre de l'usine,
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

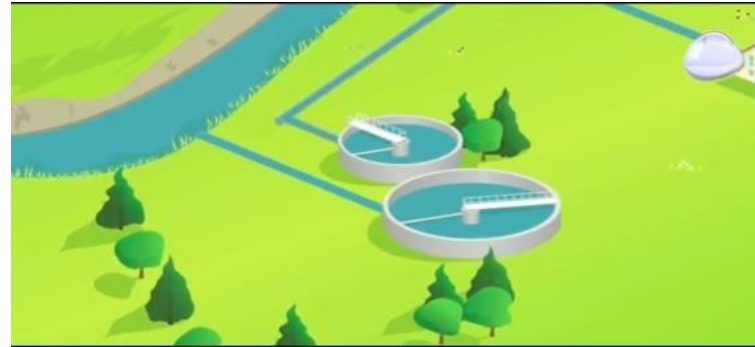
Missions assurées par le délégataire de Hanches:

- ✓ Assurer la garantie de continuité du service public
- ✓ Assurer la gestion des relations avec les usagers du service
- ✓ Rédiger annuellement un Compte Rendu Technique et du CARE

EXPLOITATION (ASSAINISSEMENT)



94 466 ml
Dont 80 970 ml de gravitaire
Dont 13 496 de refoulement



3 STEP : capacité totale : 20 533 EH

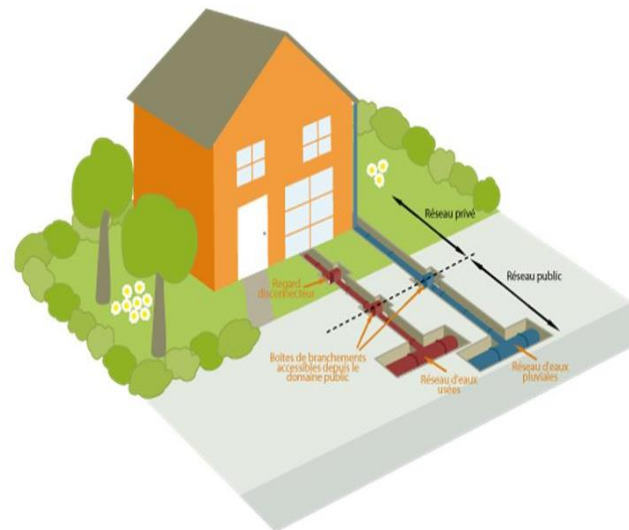
- STEP Epernon : 12 000 EH
- STEP Le Loreau : 5 833 EH
- STEP Hanche : 2 700 EH



2 697 Regards eaux usées



51 Postes de Refoulement



3 959 Branchements hors Hanches (780 abonnés?)



132 bouches d'égouts/grilles/avaloirs

EXPLOITATION (ASSAINISSEMENT)

INDICATEURS CLÉS

01

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes %

	2022	2021
Épernon	100	100
Hanches	100	100

02

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

	2021	2021
Épernon	0	0
Hanches	0	0

03

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (échelle de 0 à 120)

	2022	2021
Épernon	92	80
Hanches	80	70

04

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau

	2021	2020
Épernon	15,70	15,99
Hanches	NC	NC

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Système de collecte d'Épernon

Principaux indicateurs	Valeur 2021	Valeur 2022
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	92
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	4	2
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	206 €	75 €
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	15,99 u/100 km	15,70 u/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	120
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,30%	1,74%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	73%	76%

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Système de collecte de Hanches

Principaux indicateurs	Valeur 2021	Valeur 2022
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	80
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	NC	NC
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	NC	NC
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	NC	NC
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,72%	0,74%
[P258.1] Taux de réclamations	0%	0%
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	NC	NC

DURRE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

- ✓ La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

- ✓ Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

- ✓ Pour l'exercice 2021, les données du Syndicat sont les suivantes :

	2022
En-cours de dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	93 688,18 €
Epargne brute	404 970 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,23

- ✓ La durée d'extinction de la dette est de **0,23 an**, ce qui est très satisfaisant

Service eau potable

MISSION ASSURÉE

- L'exploitation du service comprend :

- ✓ La gestion de service:

- Entretien et maintenance des ouvrages
- Visite périodique des ouvrages
- Nettoyage des réservoirs
- Surveillance de la qualité de l'eau
- Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7j/7, 24h/24

- ✓ Gestion clientèle

- Accueil
- Mutations,
- Facturation
- Télérelève Réalisation des branchements (hormis renforcement et extension)

- ✓ Renouvellement

- Remplacement à l'identique du matériel électromécanique
- Remplacement des branchements plomb

- ✓ Rédaction annuelle d'un Compte Rendu Technique et d'un Compte Rendu Financier.

MISSION ASSURÉE

- ✓ Investissements :
 - Mise en place d'un SIG classe A
 - Réfection de génie civil sur 3 réservoirs
 - Création d'une canalisation sur 700 ml de diamètre 150 pour sécuriser la commune de Hanches
 - Comblement d'un puits sur la commune de Hanches
 - Sectorisation
 - Télé relevé
 - Deux bornes monétiques pour pouvoir remplir d'eau des camions citernes ou d'autres véhicules similaires,
 - Dispositif COPERNIC avec 10 sondes mobiles pour les bornes incendie afin de lutter contre les vols d'eau
 - Sonde Kapta (Qualité eau en continue)
- ✓ Une démarche zéro phyto,
- ✓ Audit énergétique avec pose de compteurs spécifiques
- ✓ Etude de criticité du système d'alimentation et de distribution de l'eau potable, analyse CVM
- ✓ Etude pour le développement d'un système de vidéosurveillance des réservoirs et sécurisation des accès,
- ✓ Etude de modélisation patrimoniale du réseau d'eau potable / étude hydraulique du fonctionnement du réseau,
- ✓ Recensement des zones d'eaux mortes,
- ✓ Analyses métallographiques
- ✓ Information permanente de la collectivité,
- ✓ Assistance en cas de gestion de crise,
- ✓ Devoir d'information, d'avis et de conseil
- ✓ Mesures sociales (Chèque eau de 7 000 € / an)
- ✓ Versement à la collectivité de frais de contrôle (18 460 € / an)
- ✓ Versement d'une RODP à la collectivité (4 856 € / an)

EXPLOITATION : PATRIMOINE



Nombre d'installations
de production

3 forages

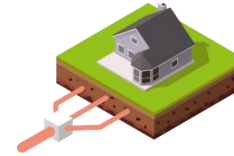


Nombre de réservoirs

5

Capacité totale de
stockage

3 450 m³



Canalisations
de distribution

92,8 km

*dont 69,7 km de canalisation
dont 23,1 km de branchements*



Nombre de
Branchements

4 006



Nombre de
compteurs

4 563

EXPLOITATION : INDICATEURS

01

Rendement des réseaux

2021	2022
84,5%	85,10%

Objectifs Grenelle 2
71,03%

02

Indice Linéaire de Pertes (ILP)
m³/j/km

2021	2022
5,25	5,27

03

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (échelle de 0 à 120)

2021	2022
95	115

04

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1000 abonnés

2021	2022
0,95	1,17

EXPLOITATION : INDICATEURS

05

Indice d'avancement
de la protection
de la ressource
en eau

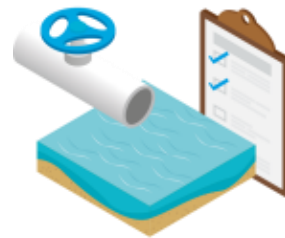
2021

2022

69%

66%

Analyses microbiologiques



2021

2022

100%

100,0 %

Analyses physico-chimiques*



2021

2022

100%

100,0 %

EXPLOITATION : SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS

Longueur de
canalisations
renouvelées (mL)

Taux moyen de
renouvellement
des réseaux

branchements
plombs

Nombre de
compteurs
remplacés

2021	2022

2021	2022
0,27%	ND

0 branchements en plomb renouvelés.
0 branchements plomb connus restant à fin 2022

100

sur les 5 dernières années

Nombre de fuites

2021	2022
8	5

Sur canalisations

2021	2022
8	10

Sur branchements

2021	2022
16	11

Sur compteurs

2021	2022
14 893	24 154

Linéaire soumis à
recherche de fuite

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

- ✓ La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

- ✓ Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	2022	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	14 009,51 €	27 313,16 €
Epargne brute	237 238,74 €	261 629,82 €
Durée d'extinction de la dette (année)	0,0591	0,1044

- ✓ La durée d'extinction de la dette est de **0,05 an, ce qui est très satisfaisant**

Données consommateurs



Systeme de collecte d'Épernon

Prix de l'eau

pour une consommation annuelle de 120 m³

Service public d'eau potable

01/01/2022	01/01/2023
2,862 €	2,983 €



+4,26%

Service public
d'assainissement

01/01/2022	01/01/2023
2,459 €	2,557 €



+3,97%

Prix global d'une facture

01/01/2022	01/01/2023
5,321 €	5,540 €



+4,12%



Systeme de collecte de Hanches

Prix de l'eau

pour une consommation annuelle de 120 m³

Service public d'eau potable

01/01/2022	01/01/2023
2,862 €	2,983 €



+4,26%

Service public
d'assainissement

01/01/2022	01/01/2023
2,348 €	2,466 €



+5,04%

Prix global d'une facture

01/01/2022	01/01/2023
5,210 €	5,450 €



+4,61%

CONSOMMATEURS



Taux d'impayés



Taux de réclamations écrites
pour 1000 clients



Taux de respect du délai
d'ouverture des branchements

Assainissement	2022	2021
Épernon	2,30%	2,30%
Hanches	0,74%	1,72%

	2022	2021
Épernon	0	0
Hanches	0	0

	2022	2021
Épernon	NC	NC
Hanches	100%	NC

Eau potable	2022	2021
	1,89%	2,38%

	2022	2021
	2,82	1,42

	2022	2021
	100%	100%